



Les Nouvelles

Volume 16 — numéro 13 – 4 décembre 2014

ERRATUM

Veuillez prendre note que dans l'édition précédente des *Nouvelles* (27 décembre 2014) une erreur s'est glissée dans le contenu de l'article intitulé : *Journée internationale des bénévoles*. Les activités entourant cette journée auront lieu dans la semaine du **1^{er} au 5 décembre** et non du 1^{er} au 5 novembre.

Rassemblement le 15 décembre

Dans la foulée des actions contre les mesures d'austérité qui continuent de frapper le milieu communautaire, la TROC-Montérégie organise un rassemblement à Brossard, devant les bureaux du ministre Barrette. Le RIOCM s'occupe du transport des manifestants de Montréal qui souhaitent se joindre au mouvement.

La manifestation aura lieu le **15 décembre 2014**. Le départ de Montréal se fera à la place Émilie-Gamelin **dès 11 h et le retour sera à 13 h 30**. Les personnes intéressées doivent réserver leur place en écrivant à info@riocm.ca ou en appelant au 514-277-1118.

Amendements au projet de loi 10

Les amendements au PL 10 concernent principalement quelques modifications sur la composition des conseils d'administration d'établissements. Mais rien de significatif qui nous laisse entrevoir la volonté d'une réelle démocratie au sein des CISSS ou d'établissements non fusionnés. On y retrouve aussi quelques modifications sur le plan du découpage territorial de certains établissements spécialisés, dont à Montréal l'Institut Philippe-Pinel. L'article 57, concernant les pouvoirs de l'Agence, a été remodelé, tenant compte des particularités des régions de Montréal et Montérégie : « Dans les régions comptant plus d'un centre intégré de santé et services sociaux, le centre intégré issu de la fusion de l'agence et d'autres établissements exerce les pouvoirs de l'agence prévus à l'article 336 de cette loi ».

Voici ce que dit la loi :

LSSSS 336. Une agence peut, suivant les critères d'admissibilité et d'attribution qu'elle détermine conformément aux règles budgétaires applicables, subventionner un organisme communautaire dans l'un ou l'autre des cas suivants:

1° s'il offre des services de prévention, d'aide et de soutien aux personnes de la région, y compris des services d'hébergement temporaire;

2° s'il exerce, au niveau de la région, des activités de promotion, de sensibilisation et de défense des droits et des intérêts des utilisateurs de ses services ou des usagers de services de santé ou de services sociaux de la région.

Une agence peut également subventionner un organisme communautaire qui s'occupe, au niveau de la région, de la promotion de la santé et du développement social.

Par ailleurs, aucun amendement n'a été apporté à l'article 90 qui manque de clarté en ce qui concerne la répartition budgétaire. En effet, tel que libellé actuellement on ne sait pas si c'est le ministre qui établira les règles budgétaires applicables l'octroi du PSOC ou si ce sera un financement lié aux programmes-services. Dans le premier cas, on s'assurerait d'un traitement équitable en ce qui a trait à la mission globale, par exemple, des seuils planchers nationaux, des critères harmonisés. Ce dossier est à suivre de près. (JR)

Changer le rôle du communautaire

Dominic Foisy, directeur du Département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) craint la centralisation des pouvoirs entre les mains de monsieur Barrette et qualifie ainsi le projet de loi 10 : « une rupture historique très importante avec les fondements même du réseau de santé et des services sociaux que le Québec a créé durant les années 1970. » Pour lui, il est évident que cela éloignera les citoyens de la prise de décisions.

Le chercheur rappelle que le milieu communautaire offre un lieu de médiation où nous construisons le bien commun. Le gouvernement semble vouloir changer le rôle d'intermédiaire du milieu communautaire pour le cantonner dans celui de dispensateur de services. Monsieur Foisy dit ne pas craindre la disparition d'organismes, mais plutôt que ces derniers ne soient plus en mesure de jouer adéquatement leur rôle d'accompagnateur dans une problématique de pauvreté qui risque de s'agrandir.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) d'Alexandre Lampron, paru sur le site internet du journal *Le Devoir*.

La Protectrice du citoyen redoute des « risques majeurs »

Bien qu'elle appuie l'allègement des structures prévu par le projet 10, madame Raymonde Saint-Germain, craint un nivellement par le bas des services offerts à la population en raison des pressions budgétaires. Elle redoute également la lourdeur administrative de la mégastucture qui éloignera les gestionnaires de la réalité des

services et de la qualité des soins. Pour plus de détails, consultez [l'article](#) de Tommy Choinard sur le site de *La Presse*.

Les syndicats et le milieu universitaire s'inquiètent

Dans son [article](#) paru le 22 novembre 2014 dans *Le Devoir*, Martine Letarte résume les inquiétudes de quelques acteurs du milieu de la santé concernant le projet de loi 10.

Selon Damien Contadriopoulos, chercheur à l'IRSPUM, l'idée d'une grande fusion administrative pour augmenter l'efficacité du système de la santé n'est pas nouvelle dans le monde. Toutefois, très rares ont été les résultats concluants. La fusion a même souvent empiré les choses. Selon lui, la stratégie proposée éloignera le réseau de la santé pour un long moment des objectifs de la réforme. À titre d'exemple, le long jeu de chaises musicales des cadres du réseau (victimes de coupes), ainsi que les efforts et le temps perdu à comprendre le fonctionnement et le rôle de chacun dans les mégastuctures.

Jeff Bagley, président du FSSS, redoute la centralisation du pouvoir entre les mains du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui nommera lui-même tous les membres des conseils d'administration. Les seules places réservées seront pour les médecins et les infirmières. « Qu'arrivera-t-il alors à la mission sociale des établissements? »

Le compromis du ministre Barrette

Bien que le ministre Barrette renouvèle sa volonté de s'octroyer le pouvoir de nommer les membres des conseils d'administration et les PDG des établissements de santé, il consent à limiter ce pouvoir au premier mandat (trois prochaines années). Monsieur Barrette a précisé qu'à terme « 25% du conseil d'administration sera composé de gens qui ont un profil non hospitalier, plus près de la réadaptation et du profil des usagers. »

Argumentaire contre le PL10

Dans le cadre de son action contre le démantèlement du réseau de la santé et des services sociaux et des services de garde, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) met en ligne son [Argumentaire contre le projet de loi 10](#). Bonne lecture!

Rapport sur l'isolement des aînés (2014)

Ce rapport du Conseil national des aînés, traite de l'isolement social des aînés canadiens. On y retrouve, entre autres choses, quatre mesures pour prévenir ou réduire l'isolement chez les aînés:

1. Mieux sensibiliser le public à l'isolement social des aînés;
2. Améliorer l'accès à l'information et aux services et programmes offerts aux aînés;
3. Renforcer la capacité collective des organismes et des collectivités d'apporter des innovations sociales pour s'attaquer à l'isolement social des aînés;

4. Soutenir la recherche pour mieux comprendre le problème de l'isolement social.

Vous trouverez le rapport (60 pages) en *pièce jointe*.

Éviter l'arnaque lors des achats en ligne

Les aînés sont de plus en plus nombreux à surfer sur le net. À l'approche de Noël, les achats en ligne peuvent simplifier la vie à plusieurs. Par contre, les aînés sont particulièrement vulnérables en ce qui concerne les fraudes en ligne. Un [article](#) paru sur le site d'Éducaloi révèle 6 précautions à prendre lorsque l'on achète en ligne. Les voici donc :

1. Apprendre à détecter la fraude. Les prix sont trop bas pour être vrais, le site est mal conçu ou on demande des informations bancaires avant l'achat;
2. Vérifier la fiabilité du commerçant. On peut consulter le site de l'Office de la protection du consommateur (opc.gouv.ca) ou le registre des entreprises du Québec (registredesentreprises.gouv.qc.ca). On peut également consulter les commentaires en ligne des clients ayant déjà fait affaire avec le commerçant.
3. Vérifier la fiabilité du service de paiement. Un cadenas fermé ou une clef intacte doit apparaître en bordure de la barre d'adresse du navigateur. L'adresse doit commencer par https. Le « s » pour « sécurisé »;
4. Communiquer seulement les renseignements nécessaires. En général, les commerçants ne peuvent demander le numéro d'assurance sociale du client;
5. Être vigilant au moment de payer. Vérifier que le montant total incluant tous les frais est communiqué. Vérifier son relevé bancaire après l'achat;
6. Redoubler sa vigilance si on achète d'un particulier ou s'il s'agit d'un commerçant étranger. Dans ces deux cas, la *Loi sur la protection du consommateur* ne s'applique pas;

Bon magasinage!

Lancement d'un observatoire de la retraite

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) met sur pied un Observatoire de la retraite. Cet Observatoire s'adresse à toute personne ou tout organisme désireux de mieux comprendre le système de retraite au Québec afin de prendre des décisions éclairées sur leur avenir. Il regroupera de nombreux partenaires préoccupés par la retraite dans une perspective large, celle des politiques sociales dont le Québec a besoin. Le premier outil proposé par l'Observatoire est son [Bulletin de la retraite](#). Pour plus de détails, consultez le [communiqué de l'IREC](#).

Les aînés plus stables émotionnellement

Contrairement aux idées préconçues, les aînés jouissent d'une plus grande stabilité émotionnelle, d'une gestion plus efficace des situations de stress et d'une meilleure capacité à faire des choix. C'est ce que veut démontrer André Aleman, professeur de

neuropsychiatrie, dans son livre intitulé *Le Bel âge du cerveau, Et si vieillir était une bonne nouvelle?*

Une hypothèse intéressante est que les aînés sont moins tournés vers l'avenir et par conséquent, moins angoissés par les choses qui restent à atteindre. Les jeunes sont souvent prêts à endurer des situations difficiles pour se rapprocher d'un objectif à long terme, comme un employeur tyrannique pour se rapprocher d'une promotion. Pour les aînés, les objectifs sont beaucoup moins importants, ils sont donc moins disposés à accepter des situations pénibles.

La perte de rapidité mentale accompagnant le vieillissement pourrait influencer positivement le fonctionnement socioémotionnel. Par exemple, une remarque piquante au cours d'une conversation sera mieux gérée si on prend le temps de peser ses mots que si on répond du tac au tac. Finalement, la diminution d'émotions négatives découlerait de l'entraînement des aînés à mieux les gérer.

Des nouvelles des membres et partenaires

Hugo Lavoie, chroniqueur à l'émission *C'est pas trop tôt!* diffusée sur la première chaîne de Radio-Canada, présentait ce matin une chronique sur la gestion des dons de viandes pendant la guignolée. Pour l'occasion, le chroniqueur interviewait Pina Baldassare, chef cuisinière à **Action Centre-ville**. Une passionnée qui nous ouvre l'appétit rien qu'en causant cuisine méditerranéenne. Pour [entendre l'entrevue](#), déplacez le curseur jusqu'à 8 h 34.

Le **Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants** est à la recherche de bénévoles pour sa clinique d'impôt 2015. Les personnes recherchées doivent avoir une formation en comptabilité au Québec, être disponibles de la mi-mars à la mi-avril 2015, posséder un ordinateur et suivre la formation obligatoire du Programme des bénévoles de l'ARC. Les intéressés doivent contacter l'organisme **d'ici le vendredi 19 décembre** au 514-382-0735 poste 228.

Version imprimable ci-jointe.